

## LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 15 avril 2026



MAIRIE DES SALELLES 48230  
Tél : 04 66 48 21 61  
mairiedessalelles@gmail.com

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 03/04/2026

quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Suzanne BADAROUX, Christine BOYER, Michel DUPUY, Pierre BONNEFILLE, Claire CONTACTIN, Lucien ROLAND, Muriel BROCHIER, Vincent BADAROUX, Lise MALZAC, Damien ALBOUY

**Représentés:**

**Excusés:** Alessandro BOVE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Pierre BONNEFILLE

### Objet: Vote des taxes directes locales 2026 - DE\_2026\_037

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- taxe d'habitation : 7,64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,86%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,31%
- cotisation foncière des entreprises : 18,32 %

#### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,86%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,31%
- cotisation foncière des entreprises : 18,32 %

#### CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété.


#### Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou

notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères,  
30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture le  
Et Publication le

Le président de séance

Suzanne BADAROUX

